

MASTER 2 SÉCURITÉ INTÉRIEURE

Formation en Alternance

Mention Droit Public

REGLEMENT PÉDAGOGIQUE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

Responsables pédagogiques :

Christian VALLAR Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire

Florence NICOUD Maître de Conférences (HDR)

Master adossé au C.E.R.D.A.C.F.F. (Centre d'Études et de Recherches en Droit Administratif, Constitutionnel, Financier et Fiscal)

Présentation de la formation

Donner une formation à la fois fondamentale et spécialisée sur la sécurité intérieure, qui permette de pouvoir accéder aux professions et métiers correspondants, et aux professionnels déjà en activité d'approfondir leurs connaissances, afin d'améliorer leur pratique et de pouvoir progresser dans leurs hiérarchies.

Insertion professionnelle

Accès aux emplois relatifs à la sécurité civile. Préparation aux concours de recrutement des commissaires de police, officiers de gendarmerie, carrières de la fonction publique d'Etat (police, gendarmerie, protection civile, magistrature), carrières dans la fonction publique territoriale (services départementaux, responsables des polices municipales, secrétaires généraux de Mairie), carrières du secteur privé de la sécurité.

Conditions d'accès et pré-requis

Le Master 2 Sécurité Intérieure est ouvert aux titulaires d'un Master 1 de droit.

Sélection sur dossier pour les étudiants extérieurs à la mention de Master Droit Public de Nice sur la plateforme e-candidat. <https://ecandidat.univ-cotedazur.fr>

Étudiants du M1 Droit Public de Nice : après validation du M1 et orientation selon voeux, dossier.

Capacité d'accueil totale : 30 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP

Des procédures de **VAE** (Validation des Acquis de l'Expériences) et de **VAP** (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Renseignement auprès du service de la Formation Continue.

Tél. +33(0)4.89.15.21.50. Web : <https://univ-cotedazur.fr/formation-continue-2>

Préparer le Master en alternance- Fiche RNCP N° 38166

Le Master 2 Sécurité intérieure est proposé **en alternance** dans le cadre **d'un contrat de professionnalisation**. Ainsi les acquis universitaires seront enrichis d'une expérience professionnelle durant l'année universitaire. Rythme de formation : 1 semaine formation, 1 semaine entreprise.

Renseignements : Service Relations Entreprise et Alternance - Tel. : + 33(0)4.89.15.25.56

Web : <https://droit.univ-cotedazur.fr/entreprises/formations-en-alternance>

I. Organisation générale

Article 1 : La formation se déroule sur une année universitaire, de septembre à mi-avril, une semaine sur deux, sauf exception (exemple : séminaires, conférences). Pour les étudiants qui ne sont pas en alternance, un stage de 2 mois après la fin des cours vient compléter la formation.

Article 1.1 : Le semestre 3 est composé de la manière qui suit :

Article 1.1.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (129h)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Maîtriser les notions de forces générales de sécurité intérieure		6 Ects		
Les forces publiques et privées de sécurité	27	CT 1 Ecrits de 3h Pour chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique	Christian VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire	3
Politique locale de sécurité	12		Florence NICoud, Maitre de conférences HDR	3
Libertés publiques	12		Marc-Antoine GRANGER, Maitre de conférences HDR	3
Droit et procédure pénale	12		Cédric PORTERON, Avocat	3
UE Mobiliser le savoir en SI et relations extérieures		6 Ects		
Droit de l'Union européenne et la sécurité	9	CT 1 Oral 20mn portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique	Sophie PEREZ, Maitre de conférences HDR	1
Contentieux administratifs des étrangers	9		Riadh JAIDANE, Avocat, Docteur en droit, HDR	1
Idéologies du terrorisme : l'islamisme radical en question	12		Christian VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire	1
UE Mobiliser le savoir en droit de la sécurité et IA		6 ects		
Cybersécurité	9	CT 1 Oral 20mn portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique	Georges PIERRINI, Colonel de gendarmerie, Ingénieur Criminaliste	1
Internet et police spéciale des jeux et loteries	6		Marc-Antoine GRANGER, Maitre de conférences HDR	1
Risque, sécurité et médias	15		Bernard ASSO, Professeur émérite	1
UE Recherche appliquée en droit de la sécurité (PPR)		12 Ects		
Méthodologie du dossier de recherche	3	-	Déborah MONSCH, Docteur en Droit, Chercheur associé, Ingénierie de recherche	-
Visites de lieux en rapport avec la SI	3	-	Florence NICoud, Maitre de conférences HDR Christian ou VALLAR, Professeur agrégé de droit public, Doyen honoraire	-
Dossier de recherches		CT		1

Article 1.2 : Le semestre 4 est composé de la manière qui suit :

Article 1.2.1 : Les étudiants doivent suivre tous les enseignements (105h)

Description de la formation	Heures d'ensgt	Evaluation	Enseignants	Coef.
UE Se spécialiser en droit de la sécurité intérieure		6 Ects		
Droit du renseignement - services spéciaux	15	CT 1 Ecrits de 3h pour chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique	Xavier LATOUR, Professeur, Doyen	2
Sécurité intérieure et risque pénitentiaire	9		Catherine GIAT, Directrice d'établissement pénitentiaire	2
Sécurité intérieure et risque environnemental (délits environnementaux, risque nucléaire...)	9		Anne RAINAUD, Maître de conférences HDR	2
Intelligence économique	9		Christophe CLARINARD, Colonel de gendarmerie (RO)	2
UE S'initier aux gestions de crises et aux risques		6 Ects		
Outils de gestion de crise, sécurité civile (Plan ORSEC COS DOS DICRIM PCS)	12	CT 1 Oral 20mn portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique	Colonel Genovese	2
Ateliers de gestion de crise, RETEX	6		Colonel RIQUIER, sous directeur territorial du SDIS 06	2
Sécurité, risque et transports	9		Florence NICOUD, Maître de conférences HDR	2
Risque, manifestations et maintien de l'ordre	12		François DIEU, Professeur de sociologie	2
UE Maîtriser l'accès à la profession (PPR)		18 Ects		
Méthodologie de la recherche de stage et du mémoire	6 (3x2)	-	Florence NICOUD, Maître de conférences HDR & Déborah MONSCH	-
Séminaires ou Conférences obligatoires	15	-		-
Mémoire professionnel		CT		2

Elément facultatif semestriel : Activités bonus (max : 0,25 points)

Total des heures à l'Université : 242 heures (Examens compris)

Article 2 : L'étudiant est tenu à une stricte assiduité aux enseignements en présentiel et à distance, aux conférences, aux séquences de mise en situation professionnelle.

L'étudiant est tenu de justifier son absence, par tous moyens, auprès du service de la scolarité dans un délai de 5 jours ouvrés. Dans la limite d'une absence injustifiée tolérée, chaque absence injustifiée sera sanctionnée d'un malus de 0.25 point sur la moyenne semestrielle (barème /20).

Article 3 : L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude et à ce titre, entraîner l'attribution de la note de 0 lorsqu'il est avéré.

II. Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances du Master 2 Sécurité intérieure se déroule selon les modalités suivantes :

Article 4 : Dans chaque unité d'enseignement (UE), il est organisé un contrôle des connaissances dont les modalités sont indiquées dans les tableaux ci-dessus. Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20.

Semestre 3 :

- UE **Maîtriser les notions de forces générales de sécurité intérieure** : 2 écrits de 3h, portant sur chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- UE **Mobiliser le savoir en SI et relations extérieures** : un oral, portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- UE **Mobiliser le savoir en droit de la sécurité et IA** : un oral, portant sur un enseignement, choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- UE **Recherche appliquée au droit de la sécurité (PPR)** : un dossier de recherches, noté sur 20

Semestre 4 :

- UE **Se spécialiser en droit de la sécurité intérieure** : 2 écrits de 3h, portant sur chacun des 2 enseignements choisis par l'équipe pédagogique, noté sur 60
- UE **S'initier aux gestions de crises et aux risques** : un oral, portant sur un enseignement choisi par l'équipe pédagogique, noté sur 20
- UE **Maîtriser l'accès à la profession** : un mémoire, autant que possible en lien avec le stage ou l'alternance effectué, noté sur 40

Article 5 : Chaque semestre est définitivement acquis et capitalisable dès lors que l'étudiant y obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les UE qui le composent se compensent entre elles.

Article 6 : L'année est définitivement validée dès lors que l'étudiant obtient la note supérieure ou égale de 10/20. Les semestres qui la composent se compensent entre eux.

Article 7 : Il n'y a pas de note éliminatoire.

Article 8 : L'étudiant en alternance doit obligatoirement rédiger et soutenir un rapport d'alternance, dont le sujet est arrêté par l'enseignant référent en accord avec le référent de l'entreprise. La soutenance a lieu devant un jury composé, au moins, des deux référents.

Les soutenances ont lieu en juillet. Un exemplaire du rapport d'alternance accompagné d'une version électronique, est transmis à chacun des membres du jury, au moins 15 jours avant la date de soutenance.

Article 9 : Les étudiants peuvent bénéficier d'une bonification maximum de 0.25 point qui s'ajoute à la moyenne semestrielle. <https://engagement-citoyen.univ-cotedazur.fr/> dont sapeur-pompier, réserviste ou volontaire en service civique. Les bonus ne sont pas cumulables au semestre.

La bonification s'applique automatiquement à l'exception du cas où le bonus permettrait de valider le semestre ou l'année, dans ce cas, l'application est soumise à l'avis favorable du jury qui reste souverain quant à l'application de ces bonus.

Article 10 : Il y a une session d'examen par an. En cas d'absence pour circonstances exceptionnelles et inévitables à un examen, une épreuve de substitution pourra être organisée selon les conditions choisies par l'enseignant.

Article 11 : Le redoublement n'est pas de plein droit. Le jury de délibération est souverain pour statuer sur la possibilité d'un redoublement au sein de la formation.

Article 12 : Les mentions annuelles pourront être obtenues comme suit :

- Très bien : moyenne générale supérieure ou égale à 16/20
- Bien : moyenne générale comprise entre 14 et 15,99/20
- Assez bien : moyenne générale comprise entre 12 et 13,99/20

Moyens techniques

Salle avec TBI et ordinateurs portables à disposition sur le campus Trotabas. Pour les professionnels, un certain nombre de cours sont accessibles à distance en hybride.

Coût de la formation

14€/heure Devis sur demande auprès de FORMASUP Méditerranée au marine Roberi au 07 88 91 84 95
L'alternant ne paie aucun frais de formation. Le coût est pris en charge partiellement par l'opco de l'entreprise.

Taux de réussite : 90 %

Taux d'insertion à 6 mois : 46 % en emploi, 36 % en études, 18 % en recherche d'emploi
(Sources : Statistiques OVE, 2023)

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les cours et les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Chaque besoin spécifique est pris en compte pour assurer l'accessibilité aux formations de l'Université Côte d'Azur à toute personne en situation de handicap.

Courriel : handicap@univ-cotedazur.fr

Réseau ALUMNI

